

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

LE GAZETTE SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, GODFROY, et M^{lle}
NIVERLET, libraires;

A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'Été).

Départs de Saumur pour Nantes.

6 heures 36 minut. soir, Omnibus.
4 — 10 — — Express.
2 — 58 — — matin, Express-Poste.
10 — 23 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

8 heures 2 minut. matin, Omnibus.

Départ de Saumur pour Paris.

9 heures 49 minut. matin, Express.
11 — 50 — — Omnibus.
6 — 36 — — soir, Omnibus.
8 — 58 — — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

7 heures 27 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

On lit dans le *Moniteur* :

Lorsque des mesures d'utilité générale sont prises par le gouvernement, ceux qui en sont froissés font entendre des récriminations, et souvent, dans un but de malveillance et d'intérêt personnel, font circuler des bruits de changement ministériel. C'est ainsi que, dans ces derniers temps, des rumeurs de ce genre ont été répandues. En qualifiant ces manœuvres avec la sévérité qu'elles méritent, nous déclarons que les bruits de modifications ministérielles n'ont aucune espèce de fondement.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Avis relatif à l'exécution de la loi du 25 avril 1855, en ce qui concerne l'exonération du service militaire en 1856.

Aux termes de l'article 5 de la loi du 26 avril dernier, les jeunes gens qui seront compris dans le contingent de la classe de 1855 pourront obtenir l'exonération du service militaire, au moyen d'une prestation individuelle dont le taux sera prochainement fixé, sur la proposition de la Commission supérieure de la dotation de l'armée, par un arrêté du ministre de la guerre.

Et, suivant l'article 7 de la loi, la prestation individuelle peut être versée, dans chaque département, chez les proposés de la caisse des dépôts et consignations, pour le compte de la dotation de l'armée, dans les dix jours qui suivront la clôture des opérations des conseils de révision de recrutement; opérations qui, pour ladite classe 1855, ne commenceront que dans la seconde quinzaine de février, pour se terminer dans la première du mois de mars.

Le moment n'est donc pas encore venu de fixer le taux de la prestation individuelle; mais dès que cette fixation aura été faite, elle sera, par toutes les voix de publicité, portée assez à temps à la connaissance des intéressés pour qu'ils puissent déposer leurs demandes et effectuer leurs versements dans les délais voulus.

Les familles sont d'ailleurs prévenues, dès à présent, qu'il suffira que leurs demandes d'exonéra-

tion soient présentées lors des opérations des conseils de révision pour qu'elles soient admises, sans limitation de nombre.

La campagne est-elle terminée? C'est l'avis de la *Gazette nationale* de Berlin et du journal autrichien *le Danube*. La *Bohersenhalle* de Hambourg pense, au contraire, que les Français n'ont pas abandonné leur projet d'agir, cette année même contre Perekop. Quoi qu'il en soit, voici comment la *Gazette nationale* résume les résultats de la campagne :

« Pour les alliés, succès incontestables sinon décisifs, et qui permettent d'augurer favorablement de celle qui s'ouvrira au printemps; pour la Russie, Sébastopol et sa flotte détruites; en Asie-Mineure deux échecs successifs qui ont porté au colosse moscovite un coup dont il fait tous ses efforts pour se relever, mais il ne fait que reculer le moment de sa chute. » (*Constitutionnel*.)

Londres, samedi 10 novembre. — Au banquet donné hier en l'honneur du nouveau Lord-Maire, S. Exc. le comte de Persigny a dit :

« Il y a 35 ans, Napoléon I^{er} exprimait son regret de n'avoir pu vaincre les préjugés des deux peuples d'Angleterre et de France, et de n'avoir pu garder l'amitié de l'Angleterre. Quelles grandes choses, s'écriait-il, nous aurions pu faire ensemble! Ces grandes choses s'accomplissent maintenant pour le bonheur et la sécurité du monde. Le tombeau de Napoléon a reçu la pieuse visite de votre illustre Reine, et sous un autre Napoléon, qui a compris les véritables intérêts de son pays, la France est devenue l'intime alliée de l'Angleterre. »

Lord Palmerston a dit :

« Que l'Angleterre démontre en ce moment sa ferme détermination de se soumettre à tous les sacrifices que nécessitera la guerre, jusqu'à ce que la paix soit obtenue aux conditions que nous avons le droit de demander. » — Havas.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Berlin, vendredi. — *L'Invalide russe* du 4 novembre annonce que les pertes des Russes, dans l'as-

saut qui a été repoussé devant Kars, s'élèvent à 6,627 hommes et 3 généraux morts des suites de blessures.

L'Empereur était attendu dans huit jours à Saint-Petersbourg. (*Constitutionnel*.)

Marseille, samedi 10 novembre. — Le paquebot des Messageries impériales *le Jourdain* vient d'arriver, apportant des nouvelles de Constantinople du 1^{er}.

Cinquante navires chargés de blés et venant des ports de la mer d'Azoff et de la mer Noire, ont traversé le Bosphore.

Huit mille hommes de la garde impériale rentrent en France.

Les nouvelles de Crimée reçues à Constantinople sont du 27 octobre. Les Russes ont élevé de nouvelles batteries près de celle de Bilboquet, mais leur effet est nul. Le feu de nos batteries contre les forts du Nord et celui de ces derniers contre Sébastopol est toujours très-vif.

La garnison de Kinburn se compose de trois bataillons français, qui seront appuyés par des canonniers et les batteries flottantes. Le reste de l'expédition rentre à Eupatoria.

Les nouvelles d'Asie confirment la marche d'Omer-Pacha en Mingrétie. — Lejolyet.

Vienne, jeudi. — La Bourse a été fort agitée aujourd'hui par le bruit d'un rude engagement qui aurait eu lieu en avant de Tchobotar, sur la route de Simféropol, et dans lequel les Russes auraient essuyé de grandes pertes.

L'armée expéditionnaire d'Eupatoria s'est avancée vers le nord, pour s'emparer des deux routes de Adjaman-Ashagi et de Temesch à Simféropol. (*Globe*.)

Nouvelles de la Guerre.

On écrit au *Times*, sous la date de Kinburn, 22 octobre :

« Le vent a tourné et a soufflé de l'ouest et un peu du sud à la hauteur du Pug. A dix heures, l'amiral Stewart s'est rendu à bord du *Spitfire*, et il est allé dans la direction du sud, vers la pointe

— Je suppose, lui dit-il du ton le plus poli, que le gentleman va manger des truites? On ne trouve guère que cela à Crayford, d'un peu bon, en y ajoutant toutefois la bière de Burton, qui y est meilleure qu'à Burton même; mais, si vous le voulez, mon cher Monsieur, nous boirons du vin de France. J'aime le bourgogne, et l'hôte du *Prince-Noir*, qui en a d'excellent, n'oserait pas me refuser ses meilleures bouteilles.

Sans songer à l'inconvenance de cette liberté de langage, tout-à-fait opposée aux habitudes anglaises, et dont une figure prévenante et un ton poli adouçaient un peu l'excentricité, sir Richard ne fut frappé que d'une chose, c'est qu'il était à Crayford.

— Je suis à Crayford? dit-il.

— *By god!* s'écria l'inconnu en se dandinant sur sa chaise avec le laisser-aller du petit-maitre français, je suppose que vous n'avez pas été tenté de rentrer à Londres... A propos, mon cher Monsieur, vous avez un bien mauvais cheval.

Sir Richard regarda l'inconnu avec effroi. Celui-ci rempli son verre de l'excellent bourgogne que venait d'apporter l'hôte.

— Très-mauvais cheval, dit encore l'inconnu; Willis vous a donné la plus méchante bête de son écurie. Si j'étais à votre place, au lieu de recevoir une guinée, ce coquin de Willis aurait des coups de cravache.

— Vous venez de Blackheath? demanda sir Richard

FEUILLETON

LES GENTLEMEN DE GRANDS CHEMINS.

(Suite.)

Ce fut alors que sir Richard comprit le sens des paroles de son père : il avait perdu ses trente mille livres sterling; il était devenu borgne, bancal, stupide. Un homme d'un jugement droit, d'un cœur honnête, et dont le courage moral est à la hauteur de ces deux qualités, surmonte un pareil excès de mauvaise fortune, et demande au travail ce que des hasards malheureux lui ont ravi. Sir Richard avait le cœur trop rempli de colère et de haine pour suivre les conseils de la sagesse et même de l'équité. Ayant appris que miss Clary venait d'épouser ce membre du parlement, dont M. Fullers prétendait avoir dédaigné la recherche, et que toute la famille du marchand était réunie à Blackheath, il se munit de pistolets, employa sa dernière guinée au louage d'un cheval et prit le chemin de Blackheath, résolu à tuer l'époux de miss Clary et à mettre le feu à la maison de l'infidèle. A mi-chemin, il rencontra le membre du parlement et courut à lui le pistolet au poing. Le jour tombait, et, à l'époque dont nous parlons, les rencontres dangereuses n'étaient pas rares aux environs de Londres. M. E..., le représentant du bourg de R..., crut d'autant mieux être tombé dans les mains d'un voleur, qu'il portait sur lui une somme considérable, et qu'on

se figure volontiers que l'accident redouté est précisément celui qui arrive. L'air déterminé, les allures brutales de sir Richard le remplirent de crainte. Il prit dans sa poche son portefeuille, le jeta sur le chemin, piqua des deux, et, au lieu de retourner à Blackheath, il prit au galop la route de Londres. Sir Richard s'élança à sa poursuite prêt à faire feu, mais il montait un cheval de louage qui s'abattit et le renversa. Sa main rencontra le portefeuille; il le mit dans sa poche, releva le cheval et alla où l'animal voulut aller. Après deux heures de marche, il arriva à Crayford, entra au *Prince-Noir*, la meilleure auberge de l'endroit, et se fit servir à souper. Son premier soin fut d'ouvrir le portefeuille dont il venait de se rendre maître, sans avoir le dessein de s'en emparer. Il était rempli d'un nombre considérable de bancks-notes :

— Ah! se dit-il avec un sentiment de rage, ceci était destiné sans doute à acheter des diamants à cette femme, qui, il y a quelques jours à peine, me regardait comme le plus bel homme qu'elle eût jamais vu, et qui maintenant a changé d'avis.

Il se demandait ensuite si, trompé, ruiné, il pouvait garder cette somme que le hasard mettait en ses mains.

Tandis que sir Richard conversait ainsi avec lui-même, un grand jeune homme, d'une tournure martiale, et qui paraissait avoir servi, entra dans la salle où se trouvait sir Richard, et vint s'asseoir à sa table.

de Kinburn, pour chercher les troupes et découvrir la cause des incendies qui éclairent encore tout l'horizon; comme il courait au large, une canonnière française est venue avec une dépêche adressée à l'amiral par l'amiral Pellion, qui, avec beaucoup de politesse et de générosité, mettait à la disposition de sir Houston Stewart plusieurs chaloupes canonnières mouillées en vue des bouches du Dniéper, dans le cas où il voudrait détruire certaines grandes chaloupes qui étaient sur le rivage au-dessous de Stanisloff.

» L'officier français porteur de cette dépêche a dit que dans la petite affaire qui avait eu lieu hier entre les canonnières et l'ouvrage de terre elles avaient démonté un canon sans essayer aucune perte; puis il est retourné dans son bateau pour rejoindre sa chaloupe, après avoir reçu de l'amiral une cordiale poignée de main.

» Pendant que le *Spitfire* marchait en avant, on a découvert à l'horizon une petite embarcation qui portait le pavillon d'amiral au mat d'artimon. Ce ne pouvait être que celle de sir Edmund Lyons. Le sourd écho des canons et l'odeur de la poudre qui se faisait sentir de loin l'avaient attiré jusque dans nos eaux pour voir ce qui se passait, et son pavillon flottait sur le *Petit-Danube*.

» A deux heures trente minutes, les amiraux sont revenus vers Stanisloff, que l'amiral français veut brûler, surtout à cause des postes qui sont sur la plage. Comme ils approchaient, il était évident que l'ennemi croyait que les deux amiraux anglais et français ne faisaient pas flotter pour rien leurs pavillons réunis.

» Un nombreux corps d'infanterie s'est déployé sur les hauteurs, parmi les maisons qui sans nul doute, étaient remplies de tirailleurs, et un grand nombre de pièces d'artillerie de campagne ont été rassemblées sur les derrières, dans ce cas où les amiraux et les capitaines seraient déterminés à débarquer et à prendre Stanisloff d'assaut, et où le *Danube* et le *Spitfire* tenteraient de bombarder la place.

» Il était vraiment étonnant de voir que les Russes avaient construit une solide batterie avec cinq embrasures sur le banc de sable au-dessous de la ville, où vingt-quatre heures au paravant il n'y avait nul trace d'un pareil ouvrage. Là les amiraux se sont séparés. Sir Edm. Lyons est retourné à la flotte à bord du *Danube*, et sir H. Stewart est parti sur le *Spitfire*, pour le mouillage du Bag, et il s'est rendu à bord du *Stromboli*.

» A huit heures, la canonnière française est revenue et a jeté l'ancre près de nous. Quoi qu'il en soit, la reconnaissance des amiraux n'a pas réussi à découvrir la marche des soldats. Il paraît que les deux armées tout entières sont employées à cette grande promenade militaire, dans laquelle la flotte est obligée de se tenir trop loin de la côte pour leur être d'une grande utilité. » *Constitutionnel.*

On ne lira pas sans intérêt les renseignements que donne le correspondant du *Times*, dans une nouvelle lettre datée de Kinburn, 26 octobre, sur le radeau dont l'amiral Bruat a annoncé la capture.

«... Un grand radeau composé de bois, de 450 pieds de longueur, 100 pieds environ de largeur, et de 6 pieds de profondeur, flottait en vue des bouches

du fleuve, et le *Spitfire* travaillait activement à décharger un radeau semblable qui avait échoué au milieu des roseaux. Le premier radeau, qui est le plus grand des deux, se compose, comme le second, de magnifiques pièces de bois de chêne blanc, fort longues et très-épaisses, destinées à l'arsenal de Nicolaïeff. Il est fortement emboîté, vissé et assujéti partout par des cordes, et une maison solidement confectionnée y est construite pour le service des navigateurs. Le second radeau est en tout semblable pour la grosseur et la qualité du bois de charpente, mais il n'y a pas de maison. On calcule qu'il y a au moins pour 20,000 livres sterling de bois. Ils étaient, sans nul doute, destinés à la marine impériale, et usent été rendus sains et saufs, sous peu de jours, à Nicolaïeff, si nous n'avions pas forcé le passage d'Otchakoff. Le *Spitfire* a pris un radeau en remorque, et le *Spitfire*, après avoir tiré avec beaucoup de peine le second radeau, a vers neuf heures fait ce signal: « Le radeau est à flot. » Personne du côté du cap, ne surveillait l'opération, si ce n'est deux Cosaques, qui se hissaient sur les joncs pour la voir. »

Voici une correspondance d'Odessa, 22 octobre, qui fait toucher au doigt les avantages de l'expédition des alliés aux embouchures du Dniéper et du Bug; nous l'empruntons au *Journal allemand de Francfort*:

« Depuis que les alliés sont en possession de Kinburn, les communications par bateaux côtiers entre Nicolaïeff, Otchakoff et Odessa ont complètement cessé. Dans le mois de septembre et jusqu'à l'interruption des communications, qui a eu lieu au mois d'octobre, il est allé encore de Nicolaïeff à Kheron, 10 bâtiments chargés de grains et 5 sans chargement. Il est allé de Kheron à Nicolaïeff 35 bâtiments de mer et 7 barques de rivière, chargés de sel, de bois de construction et de charbon de terre et 2 sans chargement. Maintenant, cette dernière communication par mer est devenue également impossible.

» On ne peut se faire une idée de l'activité qu'on déploie à Nicolaïeff depuis l'arrivée de l'Empereur. L'intendance de la flotte de la mer Noire publie des adjudications de matériaux de construction de vaisseaux à fournir à Nicolaïeff en grandes quantités. »

FAITS DIVERS.

Un incendie vient de détruire le Palais-de-Justice et la prison de Bellac (Haute-Vienne).

Le foyer de l'incendie paraît avoir été la cheminée même du greffe, au devant de laquelle le feu, dès vendredi soir, s'est fait une ouverture et est descendu lentement pendant la nuit d'étage en étage. Après avoir ainsi préparé leurs terribles ravages, les flammes ont éclaté tout d'un coup et de toutes parts samedi matin. En vain les autorités de Bellac, la gendarmerie, les pompiers, tous les habitants se sont portés sur les lieux dès qu'on s'est aperçu du feu, leurs efforts devaient être déjoués par sa violence; les combles s'affaissaient en peu d'instans entre les quatre murs. Rien n'a pu être sauvé; les archives, le mobilier, tout a été détruit par les flammes; on a pu, toutefois, faire évacuer les prisonniers au moment où le feu commençait à envahir

— *The Pastry-Cook*, s'il vous plaît, mon cher Monsieur, le Pâtissier, reprit Jack, ces truites sont vraiment parfaites;... il faut venir à Crayford pour en trouver d'aussi bonnes.

Davy Jack était, en 1780, la terreur de Londres. Avidé, sans être cruel, et aussi joyeux compagnon qu'il n'a jamais pu l'être Robin Hood dans son temps, il s'était mis à la tête d'une bande de mauvais sujets comme lui, et quand sa bourse était vide, il la remplissait sur les grands chemins et quelquefois dans Londres même. Il aimait le vin, le jeu, les jeunes filles; il dissipait en débauches le fruit de ses rapines, et n'était guère dangereux que lorsqu'il n'avait plus un schelling; mais alors son audace était telle qu'elle était devenue proverbiale à Londres parmi le peuple, qui le connaissait et qu'il épargna toujours. Si l'on entendait parler d'un vol hardi; si, en se rendant à sa villa, l'archevêque de Londres avait été dépouillé et rançonné, comme cela était arrivé plus d'une fois:

— C'est que Jack n'aime pas le clergé, disait-on.
— Vous vous trompez; c'est que Jack n'a pas un penny, et que Fanny Saunders lui a demandé un collier d'or et des pendants d'oreilles de diamants.

(La suite au prochain numéro.)

P. GODET, propriétaire-gérant.

leurs cellules.

L'édifice était assuré à la Compagnie générale. Mais ce qui ne pouvait pas l'être, ce sont les archives, dont la perte est incalculable, et la pensée se porte avec tristesse sur les nombreux procès qui peuvent naître dans l'avenir de cet anéantissement des jugements du tribunal de Bellac, de la perte des dépôts des registres de l'état civil, des acceptations ou renonciations de successions.

(Constitutionnel.)

AVIS ADMINISTRATIFS.

Le Maire de la Ville de Saumur, chevalier de la Légion-d'Honneur,

Donne avis qu'un échange, par suite de transaction, est projeté entre la Commune et M. Barrabant, ébéniste en cette ville.

Celui-ci doit donner en échange à la commune de Saumur, une parcelle de terrain, sise quartier des Ponts, ayant la forme d'un triangle, et joignant d'un côté, par sa base, à l'ouest, la rue projetée de la Reine-de-Sicile; d'autre côté, au nord, le quai du Roi-René; au midi la propriété de M. Laumonier; le sommet de ce triangle se dirige à l'est et est formé par la jonction de la propriété Laumonier et du prolongement dudit quai.

Ladite parcelle est figurée sur un plan qui sera annexé à l'acte à intervenir entre M. Barrabant et la Commune, et est marqué des lettres A B C.

En contre-échange, la Ville de Saumur doit concéder à perpétuité à M. Barrabant, la quantité de deux mètres superficiels de terrain dans le cimetière de ladite ville, pour y fonder une sépulture particulière de famille.

Cet échange doit avoir lieu sans soule de part ni d'autre.

Le Maire fait en outre savoir qu'il sera ouvert les 26, 27 et 28 de ce mois, de midi à 4 heures, par M. le Juge de Paix du canton nord-ouest de Saumur, commis à cet effet, une enquête de *commodo et incommodo* sur le projet d'échange dont il s'agit.

A partir d'aujourd'hui, les intéressés pourront prendre, au Secrétariat de la Mairie, communication du dossier relatif à cette affaire.

Hôtel-de-Ville, le 13 novembre 1855.

Le Maire, Député au Corps-Législatif, LOUVET.

Le Maire de la ville de Saumur donne avis que la Congrégation des sœurs hospitalières et enseignantes de l'ordre de Sainte-Anne de Saumur, est dans l'intention d'acquérir, de M^{me} Denise Morin, épouse de M. Constantin Gaudon, médecin, demeurant au Blanc (Indre), la nu-propriété, pour y réunir l'usufruit au décès de M. François-René Peltier, propriétaire à Saumur, d'une maison et dépendances, sises à Saumur, rue de la Gueule-du-Loup, n^o 2.

Une enquête de *commodo et incommodo* sur le projet d'acquisition dont il s'agit, sera ouverte à la Mairie de Saumur, les 26, 27 et 28 de ce mois par M. le Maire.

A partir d'aujourd'hui les intéressés pourront prendre, au Secrétariat de la Mairie, communication du dossier relatif à cette affaire.

Hôtel-de-Ville, le 13 novembre 1855.

Le Maire, Député au Corps-Législatif, LOUVET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Le *Courrier de Marseille* nous apprend qu'un premier détachement des gendarmes de la garde, dont le retour de Crimée est décidé depuis quelque temps, est arrivé le 11, au matin, à Marseille. Ce détachement, composé de 3 officiers et 127 gendarmes, est venu par Toulon: il sera incessamment dirigé sur Paris. — Havas.

Trieste, dimanche. — « L'Empereur retourne demain à Vienne.

» L'état de santé de l'Archiduc est assez satisfaisant aujourd'hui: il n'a besoin que de la plus grande tranquillité à cause d'une excessive sensibilité de la vue et de l'ouïe. » — Havas.

CHRONIQUE LOCALE.

Plusieurs Saumurois qui se sont distingués à la prise de Sébastopol et autres diverses attaques qui ont précédé ce grand événement, en récompense de leurs services ont été promus à des grades supérieurs.

MM. Lemonnier est nommé capitaine.
Poireau idem.
Rapart lieutenant.

M. DESIDERI, professeur de langue italienne, commencera son cours le jeudi 22 de ce mois.

Pour s'entendre avec les élèves, il se rendra à Saumur dimanche prochain 18.

ÉTAT-CIVIL du 16 au 31 octobre.

NAISSANCES. — 17, Marie-Louise-Philomène Grillault, rue du Roi-René; — Marguerite-Marie-Geneviève de Fos, rue Saint-Pierre; — 18, Clara-Joséphine Hardy, rue du Portail-Louis; — Emmanuel Barré, rue de Fenet; — 21, Jules-Ernest-Edmond Gallard, rue Verte; — 27, Eugénie-Marceline Garnault, rue des Moulins; — 30, Louise Maillet, rue de Fenet; — 31, Darnaud, rue de Rouen.

MARIAGES. — 16, Pierre Grosleau, garçon boucher, a épousé Félicité Verneau, ouvrière, tous deux de Saumur; — 17, Tocheport, sellier-carrossier, a épousé Clémence Fouché, couturière, tous deux de Saumur; — 29, Casimir Javan, cordier, a épousé Joséphine-Marie Dupuy, jardinière, tous deux de Saumur; — Jean Audemont, tailleur de pierres, de Rou-Marçon, a épousé Françoise-Amélie Detouche, propriétaire, de Saumur; — 30, François Alezon, vigneron-tonnelier, a épousé Louise Ruisseau, chapeletière, tous deux de Saumur; — Pierre Bottreau, tailleur de pierres, de

Saumur, a épousé Marie Bazin, domestique, de Blou.

DÉCÈS. — 16, Paul-François Belgique, 9 mois; — 17, Dominique Blanc, menuisier, 68 ans, Grand'Rue; — 18, René Bardet, ancien magistrat, 54 ans; — François Labbé, ébéniste, 50 ans, rue de la Visitation; — Jeanne Gabiller, 65 ans, femme Blot, montée de la Butte-des-Moulins; — 20, Renée Chaumin, journalière, 64 ans, veuve Marolleau, rue de la Chonetterie; — 21, Jean-Etienne Méchin, maître marinier, 43 ans; — Etienne-Louis Vocel, 3 mois, rue Brand; — 22, Michel Brunzard, marchand de chiffons, 63 ans, à l'Hôpital; — 23, Joséphine-Marie Ogeron, 27 ans, femme Dubain, Grand'Rue; — 25, Perpétue Chilon, couturière, 36 ans, veuve Salliau, à l'Hôpital; — 27, Constant-Joseph Delarue, 3 ans, Basse-Ile; — Louis Marin Boursault, 1 mois, à la Providence; — 29, Renée Gautier, journalière, 69 ans, veuve Cadet, à la Providence; — Renée Brard, 3 ans, rue Brand; — Pierre-Adolphe Esnault, menuisier, 34 ans, rue Brand; — Urbain Claveau, journalier, 54 ans, célibataire, à l'Hôpital; — 30, Marie Auger, 1 an, rue Saint-Nicolas; — 31, Louis Bonin, 68 ans.

Marché de Saumur du 10 Novembre.

Froment (hec. de 77 k.)	52 57	Graine de luzerne.	60 —
2 ^e qualité, de 74 k.	31 50	— de colza . . .	—
Seigle	20 80	— de lin	54 —
Orge	14 40	Amandes en coques	—
Avoine (entrée) . . .	10 —	(l'hectolitre) . . .	—
Fèves	16 80	— cassées (50 k)	80 —
Pois blancs	26 —	Vin rouge des Cot.,	—
— rouges	26 —	compris le fût	—
— verts	—	1 ^{er} choix 1854.	120 —
Cire jaune (30 kil)	160 —	2 ^e — — — —	100 —
Huile de noix ordin.	80 —	3 ^e — — — —	90 —
— de chenevis . . .	62 —	— de Chinon . . .	140 —
— de lin	63 —	— de Bourgueil . .	140 —
Paille hors barrière.	42 —	Vin blanc des Cot.,	—
Foin 1853. id	69 —	1 ^{re} qualité 1854	100 —
Luzerne	63 57	— 2 ^e — — — —	80 —
Graine de trefle . . .	80 —	— 3 ^e — — — —	70 —

BOURSE DU 10 NOVEMBRE.

5 p. 0/0 baisse 03 cent. — Ferme à 64 70.
4 1/2 p. 0/0 hausse 23 cent. — Ferme à 90 25.

BOURSE DU 12 NOVEMBRE.

5 p. 0/0 hausse 23 cent. — Ferme à 64 25
4 1/2 p. 0/0 hausse 50 cent. — Ferme à 90 75

ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.

SERVICES DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

VENTE D'ISSUES ET DE PRODUITS.

Le jeudi 22 novembre 1855, il sera procédé, à l'heure de midi, à l'Hôtel de la Mairie de Saumur, à l'adjudication publique à l'enchère, des issues et produits ci-après, provenant

SAVOIR:

- 1^o De la Manutention militaire, Braises, Pains manqués, Balayures de magasin.
- 2^o Du Magasin aux Fourrages, Débris de Foin, Débris de Luzerne, Fumiers, Criblures d'Avoine, Balayures de Magasin.

Les cahiers des charges sont déposés dans les bureaux de la Sous-Intendance militaire de Saumur, rue de Bordeaux, n° 2.

Le public est admis à en prendre connaissance.

Le Receveur des Domaines, (604) LINACIER.

FORÊT DE FONTEVRAULT.

COUPES DE BOIS

A VENDRE
Le dimanche 25 novembre 1855, à une heure, en l'Hôtel de la Croix-Blanche, à Fontevault.

- 1^o La coupe dite du Breuil, contenant environ 18 hectares;
- 2^o Dix hectares environ, dans les Douzains, joignant au levant M. du Petit-Thours;
- 3^o Les n° 2, 3, 5, 6, 7, restant de l'ancienne série du Sauvage.

Le fond de ces n°s du Sauvage pourra être vendu en même temps que la superficie.

S'adresser, pour visiter les coupes, au sieur GUY, garde à Fontevault, et, pour traiter, à M. BRUAS, négociant à Saumur. (605)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE
Par Adjudication,

En l'étude de M^e LEROUX, notaire à Saumur,

Le samedi 24 novembre 1855, à l'heure de midi,

DEUX COUPES DE BOIS,

Dans le parc de Verrye, Appartenant à M^{me} V^e CHAMPET.

Etude de M^e MAUBERT, huissier à Saumur.

VENTE

Par autorité de justice.

Le dimanche 18 novembre 1855, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, en vertu d'un jugement rendu par le Tribunal civil de Saumur, en date du 10 novembre 1855, il sera, par le ministère de M^e Maubert, huissier à Saumur, procédé, au domicile des époux Nezan, cultivateurs, à Terrefort, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, à la vente aux enchères publiques d'objets mobiliers, consistant en :

Vaches, veaux, moutons, cochon, charrette, et divers ustensiles aratoires, fûtailles, moulin à passer la farine avec ses accessoires, harnais, meubles meublants, batterie de cuisine, linge de toutes espèces, pendule et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant. (606)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Pour cause de départ.

Le mercredi 14 novembre 1855, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur, dans l'ancien magasin de M. Ronleau, situé à Saumur, rue d'Orléans, à la vente publique aux enchères, de quantité d'objets mobiliers, appartenant à M^{lle} D..., consistant en :

Plusieurs lits, couvertes, matelas, secrétaires, commodes, guéridons, tables, banquettes, chaises, armoires, environ 1,000 volumes de différents ouvrages, argenterie, vins de Bordeaux, Champigny 1834, coteaux mousseux, etc., bouteilles vides, batterie de cuisine, garnitures de cheminée et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. %.

A VENDRE

Un beau et bon FUSIL à bascule de Perrin-Lepage, canon de Paris, fabrique de Bernard.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ,

En totalité ou en détail,

LA PROPRIÉTÉ DU PETIT-LERNAY, PRÈS MONTREUIL-BELLAY,

Communes d'Antoigné, de Saint-Martin-de-Sanzay, de Saint-Cyr-la-Lande et de Montreuil-Bellay;

Composée de maison de maître nouvellement bâtie, belles servitudes, et 34 hectares 70 ares de bonnes terres propres à toutes cultures.

S'adresser audit notaire. (608)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

La MAISON occupée par M^{me} GRÉARD, rue Saint-Jean.

S'adresser à M. GALLEAU fils.

A VENDRE

Par adjudication et sur licitation,

Le mardi 20 novembre 1855, à midi,

En l'étude de M^e CHASLE, notaire à Saumur,

Une MAISON, située à Saumur, Grande-Rue, n° 15, avec sortie rue de l'Echelle-du-Château, n° 10, composée de deux corps de bâtiments, comprenant un premier et un second étage, vastes greniers, buanderie, cour, terrasse et pompe, et deux jardins avec pavillon; le tout d'une superficie de 12 ares 82 centiares.

Cette propriété dépend de la succession de M^{me} Daveau.

S'adresser: audit M^e CHASLE, dépositaire du cahier des charges; Et à M^{es} CHEDEAU et LECOY, avoués, rue du Temple. (588)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE,

Ou à arrenter, à terme ou à viage,

Une MAISON avec JARDIN,

Sise à St-Cyr-en-Bourg, près l'église.

S'adresser audit notaire. (578)

JOLIE MAISON

ET VASTE JARDIN

A VENDRE

OU A LOUER

Présentement

Situés à Nantilly, rue de la Gueule-du-Loep,

La maison est en parfait état de location, et le jardin, entouré de murs, est bien planté d'arbres fruitiers, ensemencé et cultivé.

S'adresser à M. MONSALLIER, rue de la Maréchalerie, 1. (592)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

MAISON NEUVE.

Rue de la Basse-Ile, appartenant à M. Ossant.

S'adresser audit notaire. (589)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

UNE MAISON,

A Saumur, rue Royale,

Présentement occupée par M. Lefflet-Guillemet, peintre.

S'adresser audit notaire. (577)

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,

MAISON

Occupée ce jour par M. Perreault-Bazile,

AVEC COUR, REMISE ET ÉCURIE.

Vue sur la Loire.

S'adresser, pour voir les lieux et pour traiter, à M. JAMET, sur le quai.

A LOUER

OU A VENDRE

UNE MAISON

Rue Cendrière,

Occupée par M^{me} veuve Peltier.

S'adresser à M. FAUGÈRE. (718)

On désire un APPRENTIGANTIER. S'adresser à M. BLANCHET, gantier, place de la Bilange. (566)

Une CHIENNE, répondant au nom Odette, a été perdue samedi dernier.

Cette chienne est de race anglaise, blanche et noire, avec large tache sur le flanc droit et à la naissance de la queue, une grosseur à une fausse côte.

Récompense est promise à qui la ramènera; elle est à M. Guérin, capitaine-écuyer, à l'École de cavalerie.

PERLES D'ETHER DU DR CLERTAN.

Ce nouveau moyen d'administrer l'Ether est approuvé par l'Académie impériale de Médecine.

En portant l'Ether directement dans l'estomac, sans qu'il se volatilise, les perles agissent avec une grande efficacité contre les migraines, les crampes d'estomac, les spasmes, et toutes les maladies provenant d'une surexcitation nerveuse. — Une instruction est jointe à chaque flacon. — Dépôts à Paris, rue Caumartin, 45; à Angers, chez M. MENIÈRE, ph.; Beaufort, Moussu, ph.; Châlons-sur-Loire, GUY, ph.; Châteauneuf-sur-Sarthe, HOSSARD, ph.; Cholet, Bontemps, ph.; Saumur, BRIÈRE, ph.; Saint-Florent-le-Vieil, MAUSSON, ph.; Doué-la-Fontaine, PELTIER, ph. (24)

Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.

LA BELLE JARDINIÈRE

Rue d'Orléans, 28, à Saumur,

LIQUIDATION GÉNÉRALE

pour cause de départ,

180,000 f. de VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS

A VENDRE DANS UN DÉLAI DE TROIS MOIS.

Le Propriétaire de la Maison connue à Saumur sous le titre de LA BELLE JARDINIÈRE, sur le point de quitter cet établissement et désirant liquider promptement l'immense quantité d'Habilllements confectionnés récemment pour la saison, vient d'adopter les résolutions suivantes :

NOVEMBRE, DÉCEMBRE ET JANVIER

c'est-à-dire 3 mois seront employés à liquider la totalité de ces Marchandises.

2° Dans le but d'accélérer autant que possible cette Liquidation et pour qu'il y ait réellement un avantage incontestable pour le consommateur

Un Rabais de 25 pour 100

a été fait sur tous les Articles.

3° Afin que le public, si souvent dupe d'une publicité fallacieuse et mensongère annonçant des Rabais fabuleux, des Liquidations imaginaires, ne puisse mettre en doute la sincérité de cette diminution de 25 pour 100, il a été décidé que les anciennes étiquettes portant le prix de la vente marqué en chiffres connus seraient conservées sur chaque Vêtement qui recevrait en outre une seconde étiquette avec le

NOUVEAU PRIX.

4° Toutes les Daperies et Nouveautés en pièces seront immédiatement converties en Vêtements pour être mis en vente, ce qui réunira dans les rayons, depuis le modeste habillement de travail jusqu'aux PLUS RICHES PRODUCTIONS de l'art du tailleur. Il sera réuni dans chacun de ces articles toutes les combinaisons désirables de

BON MARCHÉ, DE SOLIDITÉ ET D'ÉLÉGANCE

Et le tableau ci-dessous de nos prix prouvera combien leur modicité les place au-dessus de toute Concurrence.

COACHEMANS, Castor noir fin.....	48 au lieu de 63.	PANTALONS Cuir-Laine fin.....	22 au lieu de 50.
id. Edredon.....	39 au lieu de 53.	id. id. de travail.....	15 au lieu de 24.
id. Walter.....	24 au lieu de 33.	CABANS, Drap fin.....	7 au lieu de 11 50
id. Molleton.....	16 au lieu de 32.	id. Sebastopol.....	49 au lieu de 68.
PALETOTS à TAILLE, Drap fin.....	49 au lieu de 68.	GILETS, Velours, Soie, Cachemire, Tartan et Tartanelle,	
id. Edredon.....	43 au lieu de 60.	depuis.....	5 fr. 25.
IMPÉRIALES, Drap fantaisie.....	42 au lieu de 56.	PELISSES CAMBRIDGE en Drap, Duvet de cygne, Castor,	
REDINGOTES, Drap fin, Sedan.....	48 au lieu de 66.	Edredon et Alpaga, depuis.....	55
PANTALONS, Satin, Velours, Haute nouveauté.....	39 au lieu de 53.	ROBES DE CHAMBRE, Cachemire, Popeline, Tartan,	
id. Satin laine chiné et moucheté.....	26 au lieu de 37.	doublées en laine, depuis.....	22

La Maison de la BELLE JARDINIÈRE, a toujours su mériter la confiance et l'empressement des habitants de Saumur. L'exposé ci-dessus des prix prouve quel degré de perfection elle est parvenue à atteindre, apportant à son entreprise tous les éléments d'économie possibles en traitant ses achats de Draps et Tissus sur une grande échelle et en temps opportun, puis occupant ses ouvriers durant la morte saison, elle a sans cesse réussi à livrer à sa clientèle des vêtements irréprochables sous tous les rapports, qui ont placé à si juste titre son industrie au-dessus de toute rivalité.

PRIX FIXE INVARIABLE

Marqué en Chiffres connus.

TOUTES LES AFFAIRES DEVRONT ÊTRE FAITES EXPRESSEMENT AU COMPTANT ET SANS ESCOMPTE.

Il sera traité de gré à gré pour des lots de Marchandises, quelle que soit leur importance.

A LA BELLE JARDINIÈRE

Rue d'Orléans, 28, à Saumur.